

ORDRE DU JOUR

1^{er} février 2022 à 20 h

La séance est tenue à huis clos (arrêté numéro 2020-029, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} février 2022

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Vente pour taxes de l'année 2022
- 3.2 Facture – Vagabond de campagne
- 3.3 Implantation d'une plateforme Qidigo – inscriptions loisirs
- 3.4 Lieu des séances du conseil municipal où il va siéger - résolution

4. SERVICE DE COMPTABILITÉ

- 4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

5. AGENDA POLITIQUE

- 5.1 Adoption du règlement 2022-673, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 5.2 Mandat de ressources humaines – firme externe
 - 5.2.1 Mandat d'un consultant en suivi de plaintes en harcèlement
 - 5.2.2 Formation d'un comité spécial d'élus en suivi de plaintes en harcèlement
 - 5.2.3 Remboursement de frais de consultation de Marc-André Paré consultant inc.
- 5.3 Demande d'entente de collaboration avec le ministère des Transports (Projet 154-12-0716)
- 5.4 Demande de réduire la vitesse maximale et les dépassements – secteur est du village

6. URBANISME

- 6.1 Demande PIIA – 4526 route Marie-Victorin
- 6.2 Demande de dérogation mineure – 3798 chemin de Tilly
- 6.3 Demande de dérogation mineure – lot 3 389 040
- 6.4 Demande de dérogation mineure – lot 4 920 642
- 6.5 Demande CPTAQ – 3910 chemin des Plaines
- 6.6 Demande CPTAQ – lot 6 278 751

7. DIVERS

- 7.1 Nomination de deux nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE